

De : contact

Envoyé : vendredi 24 juin 2022 16:04

À : 53.iem-laval3@ac-nantes.fr

Objet : Votre courriel du 22/06 - Evaluations d'écoles

Madame l'inspectrice de l'Education Nationale,

Nous nous permettons de vous écrire à propos de votre courriel envoyé à toutes les écoles de votre circonscription le mercredi 22 juin à 19h55 concernant les évaluations d'écoles.

Si nous pouvons comprendre la nécessité de vouloir organiser les évaluations des écoles qui souhaiteraient être volontaires, le choix restreint que vous laissez à nos collègues pourrait laisser entendre que ces évaluations sont obligatoires.

De la même manière, vous indiquer dans ce courrier:

“Si le nombre d'écoles volontaires n'est pas suffisant, je serais dans l'obligation d'imposer cette démarche à certains d'entre vous en privilégiant les regroupements d'école et la continuité avec les évaluations des établissements du second degré.”

Or, vous le savez, aucun décret, aucun texte réglementaire à ce jour ne peut contraindre une école à accepter une évaluation d'école.

Nous vous demandons de bien vouloir envoyer un message rectificatif afin de ne pas laisser croire à nos collègues qu'ils ne pourraient pas refuser ces évaluations.

Je vous prie de recevoir mes salutations respectueuses.

Fabien Orain, pour le SNUDI FO 53